



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 10 mars 2025

Délibération N° DEL_2025_001

Le dix mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 03/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Patrick BOUCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Appel à Projet ACTEE / AAP CHENE FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHENE saison 4, les communes de Milly-la-Forêt et Oncy-sur-École ont déposé une candidature commune, portée par le Parc naturel régional du Gâtinais français, coordinateur du groupement.

Le 27 novembre 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP CHENE Saison 4.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

091-219104635-DEL_2025_001-DE

A G E D I

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économiseur de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lot 3 – Etudes énergétiques	Total	Membre Commune d'Oncy-sur-Ecole
Nombre d'études	1	1
Coût global (€ HT)	10 100,00	10 100,00
Aide sollicitée (€ HT)	6 565,00	6 565,00

Pour donner suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, coordinateur, et dont la commune d'Oncy-sur-Ecole est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 portant validation du programme ACTEE+,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Entendu le présent exposé,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHENE Saison 4

Valide le montage et le fonctionnement du groupement porté par le Parc naturel régional du Gâtinais français

Autorise le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Autorise le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE saison 4 et retenue par le Jury ACTEE.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Monsieur Patrick BOUCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

091-219104635-DEL_2025_001-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 10 mars 2025

Délibération N° DEL_2025_002

Le dix mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 03/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Patrick BOUCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte unique financier - Budget communal 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

091-219104635-DEL_2025_002-DE

A G E D I

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	837 649,12	0,00	39 289,77	0,00	876 938,89
Opérations exercice	864 455,13	1 075 369,94	253 889,87	430 178,09	1 118 345,00	1 505 548,03
Total	864 455,13	1 913 019,06	253 889,87	469 467,86	1 118 345,00	2 382 486,92
Résultat de clôture		1 048 563,93		215 577,99		1 264 141,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	133 955,30	0,00	133 955,30	0,00
Total cumulé	0,00	1 048 563,93	133 955,30	215 577,99	133 955,30	1 264 141,92
Résultat définitif		1 048 563,93		81 622,69		1 130 186,62

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Monsieur Patrick BOUCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

091-219104635-DEL_2025_002-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 10 mars 2025

Délibération N° DEL_2025_002BIS

Le dix mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Christophe COUDER.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 03/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESODIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND

Absents et Excusés : Monsieur Bruno DELECOUR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Patrick BOUCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique - Budget communal 2024

Annule et remplace la délibération n° DEL_2025_002

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025

Date de réception de l'AR: 20/03/2025

091-219104635-DEL_2025_002BIS-DE

A G E D I

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	837 649,12	0,00	39 289,77	0,00	876 938,89
Opérations exercice	864 455,13	1 075 369,94	253 889,87	430 178,09	1 118 345,00	1 505 548,03
Total	864 455,13	1 913 019,06	253 889,87	469 467,86	1 118 345,00	2 382 486,92
Résultat de clôture		1 048 563,93		215 577,99		1 264 141,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	133 955,30	0,00	133 955,30	0,00
Total cumulé	0,00	1 048 563,93	133 955,30	215 577,99	133 955,30	1 264 141,92
Résultat définitif		1 048 563,93		81 622,69		1 130 186,62

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Christophe COUDER
Président de séance

Monsieur Patrick BOUCHER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de réception de l'AR: 20/03/2025
091-219104635-DEL_2025_002BIS-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 10 mars 2025

Délibération N° DEL_2025_003

Le dix mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 03/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Patrick BOUCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Budget communal 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Bruno DELECOUR

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice
- Constatant que le CFU fait apparaître :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	837 649,12
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	132 985,70
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	210 914,81
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	1 048 563,9 3

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025

Date de réception de l'AR: 18/03/2025

091-219104635-DEL_2025_003-DE

A G E D I

A. EXCEDENT AU 31/12/2024	1 048 563,9 3
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	1 048 563,9 3
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- En section de fonctionnement
 - Au compte 002 : 1 048 563,93 €
- En section d'investissement
 - Au compte 001 : 215 577,99 €
 - Au compte 1068 : 0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Monsieur Patrick BOUCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de réception de l'AR: 18/03/2025
091-219104635-DEL_2025_003-DE
A G E D I